

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

CNUCED

- 7^{ème} session de la Commission de l'Investissement
20/24 Janvier Genève ;
- Point 4 de l'ordre du jour : « Accords internationaux d'investissement » ;
- Communication du Royaume du Maroc au nom du Groupe Africain

Monsieur le Président,

Le Groupa Africain remercie M. Hamdaoui pour ses remarques préliminaires.

Monsieur le Président,

La conclusion d'accords internationaux dans le domaine de l'investissement continue à occuper une place prépondérante, notamment au niveau bilatéral, régional et interrégional. Les pays africains s'impliquent de manière constante et progressive dans ce processus. Nous citerons à titre d'exemple la récente ronde de négociations engagée par les PMA dans le cadre de l'assistance technique de la CNUCED.

Ceci n'a pas cependant contribué à aboutir à une augmentation de flux d'IED dans la région. Cela peut refléter une situation où les acteurs économiques réagissent lentement aux changements politiques et légaux. Cela peut également être la résultante de l'importance des questions institutionnelles dans la composante globale des IED.

L'expérience africaine fournit un bon exemple de l'importance des accords internationaux d'investissements dans les processus de développement. Cette question peut englober les aspects positifs et les aspects négatifs qui conditionnent les opérations d'investissements. Dans le contexte des accords internationaux d'investissements, cela peut concerner la question de l'effectivité et de l'impact des accords internationaux d'investissements en termes de support pour les politiques nationales de développement.

Dans ce cadre, nous attendons que les délibérations de la Commission fournissent des orientations au Secrétariat pour lui permettre d'analyser de manière empirique les récentes expériences menées dans le cadre d'une promotion des IED basée sur le développement des exportations et l'intégration des économies africaines dans l'économie mondiale.

La Commission ne devrait pas se limiter à examiner les mesures entreprises par les pays d'origine et les pays récipiendaires pour faciliter les flux d'IED, elle devrait s'orienter vers l'examen des mécanismes propres aux sociétés transnationales qui demeurent à l'origine de toutes les activités d'investissement.